



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 05 décembre 2024

Date de convocation : 05/12/2024 Date d'affichage : 05/12/2024 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 17 Nombre de votants : 17 Absents / Excusés : 04	Objet : Décision Modificative n°1 du budget 2024	Délibération n° 2024-7 Résultat du vote 17 pour 0 contre 0 abstention
---	---	---

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 5 décembre à 10h00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Régis VALLIENNE, Mme Véronique RIVRON, M. Didier REVEAU, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Thierry COZIC, M. François EDOM, M. Nordine ARIK

Procurations :

M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BROSSET
Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
Mme Christelle MORANCAIS donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER
Mme Isabelle LEROY donne pouvoir à M. Nordine ARIK
M. Christophe POT donne pouvoir à M. Didier REVEAU
M. Jean-Yves LECOQ donne pouvoir à M. Thierry COZIC
Mme Carole HEULOT donne pouvoir à M. François EDOM

Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN, M. Jean Carles GRELIER

Secrétaire de séance : Madame Véronique RIVRON

Assistait également à la séance :

Mme Marie SAJOUS

7. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2024

Le Comité syndical,

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modifications de budget,

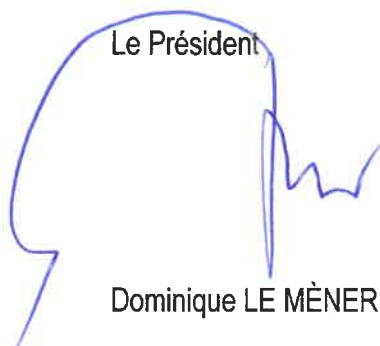
Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la clôture des autorisations de programme suivantes :
 - o P017/2018/1 : Sécurisation et renforcement de voirie
 - o P017/2020/1 : Prolongation du Tunnel Nord
 - o P032/2022/1 : Protection spectateurs riverains concurrents 2022
 - o P034/2022/1 : Protection postes commissaires programme 2022
 - o P036/2020/1 : Création d'un 3^{ème} circuit ;
- **DECIDE** des ajustements d'autorisations de programme et de crédits de paiement conformément au tableau des AP joint en annexe ;
- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 sans impact financier sur l'équilibre général du budget 2024 ;
- **PRECISE** que la Décision Modificative n°1 est votée par nature et par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, et qu'en investissement le vote se fait au niveau de l'autorisation de programme.

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 5 décembre 2024

Le Président



Dominique LE MÈNER